



Liste des pièces justificatives à produire au Conseil régional de l'Ordre selon le mode d'inscription au tableau

Modes d'exercice prévus par l'article 14 de la loi sur l'architecture autorisant l'architecte à porter le titre et à exercer la profession				
Intitulé	Définition de la rubrique	Pièces justificatives à transmettre au Conseil régional obligatoirement ...		
		...au moment de votre inscription	...lors de votre changement de mode d'exercice	...chaque année, avant le 31 mars
Libéral	<p>Vous exercez la profession d'architecte en nom propre.</p> <p>Vous établissez des projets architecturaux objets de demandes de permis de construire, et exercez des missions de maîtrise d'œuvre.</p> <p>Vous êtes immatriculé(e) en tant que libéral, y compris libéral auto-entrepreneur ou collaborateur libéral.</p>	<p>Dans les 30 jours qui suivent votre inscription, vous nous transmettez une attestation d'assurance conforme au modèle 1. Cette attestation devra vous couvrir à compter du 1er jour de votre exercice professionnel.</p>	<p>Vous nous transmettez une attestation d'assurance conforme au modèle 1 et vous nous précisez par écrit la date de démarrage de votre activité et l'adresse de votre agence.</p>	<p>Vous nous transmettez une attestation d'assurance conforme au modèle légal (voir modèle 1).</p>
Associé d'une société d'architecture	<p>Vous détenez au moins une part du capital d'une société d'architecture inscrite à un Tableau régional de l'Ordre (même si vous n'y exercez pas d'activité).</p> <p>NB : si vous souhaitez exercer parallèlement sous un autre mode d'exercice ou dans une autre société d'architecture, assurez-vous que les statuts autorisent ce cumul d'activités ou veillez à obtenir l'accord écrit de vos associés.</p>	<p><u>Si la société n'est pas encore inscrite à l'Ordre</u>, vous nous transmettez :</p> <ul style="list-style-type: none">- son dossier de demande d'inscription,- et dans les 30 jours qui suivent l'inscription, une attestation d'assurance conforme au modèle 1. <p>Cette attestation devra couvrir la société à compter du 1er jour de son exercice professionnel.</p>		<p>Vous nous transmettez l'attestation d'assurance de la société, conforme au modèle légal (voir modèle 1).</p> <p>Si votre société a été mise en sommeil, vous nous transmettez :</p> <ul style="list-style-type: none">- un Kbis de moins de trois mois mentionnant cette mise en sommeil ;- et une attestation sur l'honneur modèle 14."

		<p><u>Si vous vous inscrivez en tant qu'associé(e) d'une société déjà inscrite à l'Ordre</u>, en même temps que votre dossier de demande d'inscription, vous nous transmettez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ses statuts à jour (datés, paraphés et signés par l'ensemble des associés) - et l'acte de cession de parts et/ou le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire (daté, paraphé et signé par l'ensemble des associés). 	<p><u>Si vous devenez associé(e) d'une société déjà inscrite à l'Ordre</u>, vous nous transmettez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ses statuts à jour (datés, paraphés et signés par l'ensemble des associés) - et l'acte de cession de parts et/ou le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire (daté, paraphé et signé par l'ensemble des associés). 	
<p>Salarié d'un architecte</p> <p>Salarié d'une société d'architecture</p>	<p>Vous êtes salarié(e) d'un(e) architecte ou d'une société d'architecture inscrit(e) à l'Ordre, et bénéficiez dans votre contrat de travail du statut d'architecte en titre.</p> <p>NB : si vous souhaitez exercer parallèlement sous un autre mode d'exercice, veillez à obtenir l'accord écrit de votre employeur.</p>	<p>Vous joignez à votre dossier de demande d'inscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une attestation de votre employeur conforme au modèle 2 - et une attestation sur l'honneur modèle 3. 	<p>Vous nous transmettez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une attestation de votre employeur conforme au modèle 2 - et une attestation sur l'honneur modèle 3. 	<p>Vous nous transmettez une attestation sur l'honneur modèle 3.</p>
<p>Salarié d'une personne physique construisant pour son propre et exclusif usage</p> <p>Salarié d'une personne morale de droit privé construisant pour son propre et exclusif usage</p>	<p>Vous exercez pour le compte d'une personne physique ou morale de droit privé</p> <ul style="list-style-type: none"> - qui édifie des constructions pour son propre et exclusif usage (et n'a notamment pas l'intention de vendre ou de louer ces constructions, sauf pour les personnes physiques) - et qui n'intervient pas dans le domaine de la construction – ni directement (études de projets, construction, restauration) ni indirectement (financement, vente ou location d'immeubles, achat ou vente de terrains, 	<p>Vous joignez à votre dossier de demande d'inscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une attestation de votre employeur - et une attestation sur l'honneur modèle 4. 	<p>Vous nous transmettez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une attestation de votre employeur - et une attestation sur l'honneur modèle 4. 	<p>Vous nous transmettez une attestation sur l'honneur modèle 4.</p>

	achat de matériaux ou d'éléments de construction) - et qui est dûment assurée pour les opérations que vous effectuez en son nom.			
Salarié d'une SICAHR	Vous êtes salarié(e) architecte d'une société d'intérêt collectif agricole.	Vous joignez à votre dossier de demande d'inscription : - une attestation de votre employeur conforme au modèle 2 - et l'attestation d'assurance de votre employeur conforme au modèle 1.	Vous nous transmettez : - une attestation de votre employeur conforme au modèle 2 - et l'attestation d'assurance de votre employeur conforme au modèle 1.	Vous nous transmettez l'attestation d'assurance de votre employeur conforme au modèle légal (voir modèle 1).
Salarié d'un organisme d'études exerçant exclusivement pour le compte de l'État ou d'une collectivité locale dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme	Vous êtes salarié(e) d'un organisme d'études exerçant exclusivement pour le compte de l'État ou d'une collectivité locale dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme. Par exemple : Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France. Il y a 49 agences d'urbanisme, regroupées au sein de la Fédération Nationale des agences nationales d'urbanisme : http://www.fnau.org/fr/accueil/	Vous joignez à votre dossier d'inscription : - une attestation d'employeur précisant l'activité exercée - et l'attestation sur l'honneur modèle 5.	Vous nous transmettez : - une attestation d'employeur précisant l'activité exercée - et l'attestation sur l'honneur modèle 5.	Vous nous transmettez une attestation sur l'honneur modèle 5.
Fonctionnaire ou agent public exerçant des missions de maîtrise d'œuvre	Vous êtes agent titulaire ou contractuel de l'État ou d'une collectivité territoriale et exercez des missions de maîtrise d'œuvre. NB : 1/ L'État et les collectivités territoriales sont dans la plupart des cas soumis à la loi MOP. Ils ne peuvent vous confier une simple mission de	Vous joignez à votre dossier d'inscription : - une attestation d'employeur - et l'attestation sur l'honneur modèle 6.	Vous nous transmettez : - une attestation d'employeur - et l'attestation sur l'honneur modèle 6.	Vous nous transmettez une attestation sur l'honneur modèle 6.

	<p>conception : ils sont en effet tenus de vous confier l'intégralité de la mission de base (pour les opérations de construction ou de réhabilitation ou de réutilisation d'un ouvrage existant)</p> <p>2/ Si vous souhaitez exercer parallèlement sous un autre mode d'exercice, veillez à obtenir l'accord écrit de votre hiérarchie (décret n° 81-420 du 27 avril 1981).</p>			
Gérant non associé d'une société d'architecture	<p>Vous remplissez l'ensemble des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vous ne disposez d'aucune part dans l'entreprise d'architecture 	<p>Vous joignez à votre dossier de demande d'inscription</p> <ul style="list-style-type: none"> - une attestation sur l'honneur modèle n° (en cours de rédaction) - la copie des statuts de la société (ou du PV de l'assemblée générale) actant votre désignation en tant que gérant non associé de la société. 	<p>Vous nous transmettez la copie des statuts de la société modifiés (ou un PV de l'assemblée générale) actant la cessation de votre activité de gérant non associé de la société (démission, révocation, etc.)</p>	<p>Vous nous transmettez une attestation sur l'honneur modèle n°... (en cours de rédaction)</p>

Autres champs d'activités permettant le port du titre mais n'habilitant pas l'architecte à exercer la profession				
Intitulé	Définition de la rubrique	Pièces justificatives à nous transmettre obligatoirement...		
		...au moment de votre inscription	...lors de votre changement de mode d'exercice	...chaque année, avant le 31 mars
Fonctionnaire ou agent public n'exerçant pas de missions de maîtrise d'œuvre	<p>Vous êtes agent titulaire ou contractuel de l'État ou d'une collectivité territoriale et n'exercez aucune mission de maîtrise d'œuvre ou relevant du recours obligatoire de l'architecte dans le cadre de cette activité.</p> <p>NB : Les architectes salariés d'établissements publics ne peuvent pas figurer dans ce mode d'exercice, mais dans la rubrique "Exercice d'une autre activité liée à l'architecture à titre salarié non associé".</p>	<p>Vous joignez à votre dossier d'inscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une attestation d'employeur précisant l'activité exercée - et l'attestation sur l'honneur modèle 7. 	<p>Vous nous transmettez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une attestation d'employeur précisant l'activité exercée - et l'attestation sur l'honneur modèle 7. 	<p>Vous nous transmettez une attestation sur l'honneur modèle 7.</p>
Exercice exclusif d'une autre activité liée à l'architecture à titre individuel ou associé	<p>Vous exercez en nom propre ou au sein d'une société non inscrite à l'Ordre une ou plusieurs activités parmi les suivantes, en dehors de toute fonction de maîtrise d'œuvre ou commerciale :</p> <p>programmation, assistance à la maîtrise d'ouvrage (hors bâti existant), expertise, formation, diagnostics (hors bâti existant) et/ou conseil.</p> <p>Vous n'exercez aucune activité qui vous ferait apparaître au Tableau dans un mode d'exercice prévu par l'article 14 de la loi sur l'architecture.</p>	<p>Vous joignez à votre dossier de demande d'inscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une attestation sur l'honneur modèle 8 ; - et l'attestation d'assurance de responsabilité civile établie à votre nom ou à celui de votre société, et couvrant la/les activité(s) déclarée(s). 	<p>Vous nous transmettez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une attestation sur l'honneur modèle 8 ; - et l'attestation d'assurance de responsabilité civile établie à votre nom ou à celui de votre société, et couvrant la/les activité(s) déclarée(s). 	<p>Vous nous transmettez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une attestation sur l'honneur modèle 8 ; - et l'attestation d'assurance de responsabilité civile établie à votre nom ou à celui de votre société, et couvrant la/les activité(s) déclarée(s).

	<p>Attention : l'inscription dans cette rubrique limite vos champs d'intervention et ne vous permet pas d'exercer de missions de maîtrise d'œuvre. Pour ne pas restreindre votre activité, demandez à être inscrit(e) sous le mode « libéral », ou inscrivez votre société à l'Ordre.</p>			
<p>Exercice exclusif d'une autre activité liée à l'architecture en tant que salarié non associé</p>	<p>Vous remplissez l'ensemble des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vous n'exercez aucune activité qui vous ferait apparaître au Tableau dans un mode d'exercice prévu par l'article 14 de la loi sur l'architecture. - Vous ne disposez d'aucune part dans l'entreprise qui vous salarie. - Vous n'exercez pas de fonction commerciale. - Votre employeur, s'il est une personne physique ou société à capital exclusivement privé n'a pas pour activité le financement, la construction, la restauration, la vente ou la location d'immeubles ou l'achat ou la vente de terrains ou de matériaux et éléments de construction. - Votre employeur est un établissement public ou une société de droit privé à capitaux mixtes. - Vous n'établissez pas de projets architecturaux objets de demandes de permis de construire. 	<p>Vous joignez à votre dossier de demande d'inscription une attestation sur l'honneur modèle 9.</p>	<p>Vous nous transmettez une attestation sur l'honneur modèle 9.</p>	<p>Vous nous transmettez une attestation sur l'honneur modèle 9.</p>

Conjoint collaborateur	<p>Vous remplissez l'ensemble des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votre conjoint ou la personne à laquelle vous êtes lié par un pacte civil de solidarité, est inscrit au tableau, exerce à titre libéral ou dans le cadre d'une société unipersonnelle non associée - Vous ne disposez d'aucune part dans l'entreprise de votre conjoint - Vous n'exercez aucune activité qui vous ferait apparaître au Tableau dans un mode d'exercice prévu par l'article 14 de la loi sur l'architecture - Cette activité ne vous permet pas d'établir de projets architecturaux objets de demandes de permis de construire. 	<p>Vous joignez à votre dossier de demande d'inscription une attestation sur l'honneur modèle 9.</p>	<p>Vous nous transmettez une attestation sur l'honneur modèle 9.</p>	<p>Vous nous transmettez une attestation sur l'honneur modèle 9.</p>
Exercice dans un CAUE	<p>Vous exercez au sein d'un Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement.</p>	<p>Vous joignez à votre dossier de demande d'inscription une attestation de votre employeur et une attestation sur l'honneur modèle 10.</p>	<p>Vous nous transmettez une attestation de votre employeur et une attestation sur l'honneur modèle 10.</p>	<p>Vous nous transmettez une attestation sur l'honneur modèle 10.</p>
Exercice exclusif à l'étranger ou dans une collectivité d'outre-mer non soumise à la loi sur l'architecture	<p>Vous exercez exclusivement la profession d'architecte à l'étranger ou dans l'une ou l'autre des collectivités d'outre-mer suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle Calédonie - Saint-Barthélemy - Saint-Pierre-et-Miquelon - Saint-Martin - Polynésie Française - Wallis-et-Futuna. 	<p>Vous joignez à votre dossier de demande d'inscription une attestation sur l'honneur modèle 11.</p>	<p>Vous nous transmettez une attestation sur l'honneur modèle 11.</p>	<p>Vous nous transmettez une attestation sur l'honneur modèle 11.</p>

<p>Sans activité momentanée</p>	<p>En cours d'inscription, vous êtes temporairement empêché(e) d'exercer toute activité professionnelle pour l'un des motifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - liquidation judiciaire - maladie - période de recherche d'emploi. 		<p>Vous nous transmettez une attestation sur l'honneur modèle 12, que vous accompagnez de l'un ou l'autre des justificatifs suivants, daté de moins de trois mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - justificatif de liquidation judiciaire, - ou certificat médical/bulletin d'hospitalisation - ou attestation du Pôle emploi - ou avis de paiement d'indemnités de chômage ou de RSA. 	<p>Vous nous transmettez une attestation sur l'honneur modèle 12, que vous accompagnez de l'un ou l'autre des justificatifs suivants, daté de moins de trois mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - justificatif de liquidation judiciaire, - ou certificat médical/bulletin d'hospitalisation - ou attestation du Pôle emploi - ou avis de paiement d'indemnités de chômage ou de RSA.
<p>Retraité</p>	<p>Vous êtes retraité(e) et avez cessé toute activité professionnelle.</p>		<p>Vous nous transmettez</p> <ul style="list-style-type: none"> - une attestation sur l'honneur modèle 13 par laquelle vous certifiez n'accomplir aucune activité professionnelle, quelle qu'elle soit, pouvant engager votre responsabilité au sens de l'article 16 de la loi sur l'architecture - les justificatifs suivants : liquidation retraite de base et retraite complémentaire, justificatif de radiation à l'URSSAF ou copie de l'assemblée générale actant la cession des parts de sociétés d'architecture 	<p>Vous nous transmettez</p> <ul style="list-style-type: none"> - une attestation sur l'honneur modèle 13 par laquelle vous certifiez n'accomplir aucune activité professionnelle, quelle qu'elle soit, pouvant engager votre responsabilité au sens de l'article 16 de la loi sur l'architecture